

Mini Moun (enfants nés de 2010 à 2016)

MONT-DE-MARSAN Mercredi 19 juillet 2023, à partir de 10h

| |
|--|
| Nom: |
| Prénom : |
| Date de naissance : Sexe : Garçon / Fille Année: |
| Nom et numéro de téléphone d'un tuteur légal : |
| tarif : 2€/enfant |
| Il y aura 2 ou 3 départs en fonction de l'âge et du nombre des enfants inscrits. Tracé de 400 à 800m (selon âge) environ à l'intérieur du Parc Jean Rameau. |
| Inscriptions et retrait des dossards de 8h à 10h le 19 juillet, parc Jean Rameau. |
| Rappel : les mineurs nés entre 2010 et 2016 inclus peuvent participer à cette course mais les parents doivent remplir l'autorisation suivante: Je soussigné autorise mon enfant. à participer à la Mini Moun et en assume la pleine responsabilité Fait à le Signature |
| RESPONSABILITE CIVILE : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de AXA FRANCE IARD SA, 602 avenue Foch 40000 Mont de Marsan (tél 05 58 85 78 78) |
| INDIVIDUELLE ACCIDENT : Les licenciés bénéficient des garanties par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. |

Mini Moun (enfants nés de 2010 à 2016)

MONT-DE-MARSAN Mercredi 19 juillet 2023, à partir de 10h

| |
|--|
| Nom: |
| Prénom : |
| Date de naissance : Sexe : Garçon / Fille Année: |
| Nom et numéro de téléphone d'un tuteur légal : |
| tarif : 2€/enfant |
| Il y aura 2 ou 3 départs en fonction de l'âge et du nombre des enfants inscrits. Tracé de 400 à 800m (selon âge) environ à l'intérieur du Parc Jean Rameau. |
| Inscriptions et retrait des dossards de 8h à 10h le 19 juillet, parc Jean Rameau. |
| Rappel : les mineurs nés entre 2010 et 2016 inclus peuvent participer à cette course mais les parents doivent remplir l'autorisation suivante: Je soussigné autorise mon enfant. à participer à la Mini Moun et en assume la pleine responsabilité Fait à le Signature |
| RESPONSABILITE CIVILE : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de AXA FRANCE IARD SA, 602 avenue Foch 40000 Mont de Marsan (tél 05 58 85 78 78) |
| INDIVIDUELLE ACCIDENT : Les licenciés bénéficient des garanties par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. |